



Plainte policière sans réponse

Par **cosant**, le **10/05/2010** à **09:21**

En juin 2009 j'ai porté plainte pour dégradation d'une barrière de parking par une voiture manoeuvrant.

J'ai signalé le numéro de voiture que m'a transmis un témoin et qui veut bien témoigné.

Depuis lors il n'a pas été entendu et je n'ai aucune nouvelle.

Mon assurance ne prend pas en charge cette barrière. Le montant n'est pas suffisant vu ma franchise importante.

A qui dois-je m'adresser pour avoir des nouvelles de ma plainte et d'être bien sur qu'elle sera suivie. J'ai remplacé la barrière et j'ai conservé la facture.